

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

## **N° 2019 - 06 : ASSURANCE GROUPE UAFA DE HAUTE SAVOIE**

Le « 25 mars 2019 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

Christian ANSELME  
Marc CHUARD  
Yves ANTHOINE MILHOMME  
Elie FARINELLI  
Michel BASTARD-ROSSET  
Gérard LEVET  
Régina BIBOLLET

**Assistaient également :**

Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Guillaume CHANDELLIER, DGS Fillière

**Avait donné pouvoir :**

Ulysse ANTHOINE MILHOMME à Régina BIBOLLET  
Constance BIBOLLET à Régina BIBOLLET  
Thierry BIBOLLET à Régina BIBOLLET

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Générale Ordinaire que l'Union des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie (UAFA) a contracté une assurance-groupe proposée par GROUPAMA depuis le 1er juillet 2017 pour le compte de 21 AFP de Haute-Savoie en 2018.

Cette assurance groupe assurera :

- La responsabilité civile de l'AFP,
- La responsabilité personnelle des dirigeants,
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages)
- La responsabilité maître d'ouvrage - maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux,
- La défense juridique

Monsieur le Président rappelle que la cotisation de base 2019 sera de 250,00 euros compte tenu du volume de travaux réalisés en 2018 dont le montant apparaissant au compte administratif 2018 est de 46 638,72 euros.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

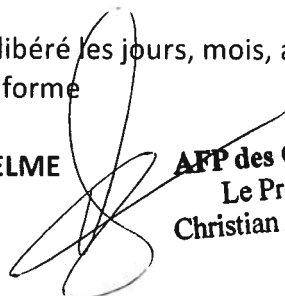
1. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
2. S'engage à communiquer à l'Union avant fin juin de chaque année le montant des travaux figurant au compte administratif de l'année précédente pour mise à jour de la cotisation
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président

Christian ANSELME

  
**AFP des GLIERES**  
Le Président  
Christian ANSELME